

# JURID'INFOS

Juillet - août 2023



UNION  
DES  
CTRCE  
ALPC  
EN NOUVELLE  
AQUITAINE



Consommation

Environnement

Social

## Nous contacter

 MDSVA, 153 rue  
David Johnston,  
33000 Bordeaux

 accueil-union-  
ctrce.alpc@orange.fr

 07 87 97 09 43

## Nous suivre

 <https://www.unionctrcealpc.fr/>

 Union des CTRCE-ALPC

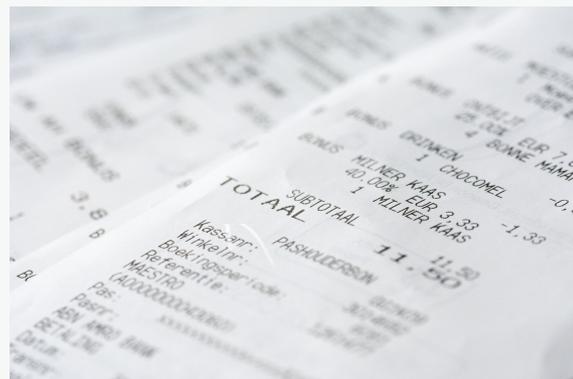
 Union des CTRCE en  
Nouvelle Aquitaine

 CtrceALPC

 Union des CTRCE - ALPC en  
Nouvelle Aquitaine

# CONSOMMATION

## 1er août 2023 : Fin des tickets de caisse !



Fin de l'impression systématique des tickets de caisse et de carte bancaire pour :

- Réduire la consommation de papier
- Limiter l'exposition aux substances dangereuses pour la santé présentes sur les tickets imprimés
- Possibilité de demander l'impression du ticket ou l'envoi de façon dématérialisée (mail, SMS, application du commerçant etc). Attention : le E-ticket reste facultatif
- Si le client en fait expressément la demande, le professionnel ne peut pas refuser l'impression de son ticket, même si un ticket dématérialisé lui a été transmis
- Obligation d'information du consommateur via affichette lisible et compréhensible lors du passage en caisse du droit à disposer d'un ticket de caisse imprimé

### Exceptions :

Devront continuer d'être systématiquement imprimés sans demande expresse du client :

- les tickets de caisse ou documents de facturation sur lesquels sont mentionnées l'existence et la durée de la garantie légale de conformité
- les tickets imprimés par les instruments de pesage non automatique (ex : tickets délivrés à la pesée de fruits et légumes)
- les tickets de carte bancaire relatifs à des paiements annulés/refusés
- les tickets émis par des automates dont la conservation et la présentation sont nécessaires pour bénéficier d'un produit ou d'un service (ex : ticket de parking / péage)

### Conseils :

- N'hésitez pas à demander l'impression d'un ticket pour conserver la preuve de votre achat (jour et heure) quand cela vous semble opportun : le professionnel ne peut pas vous en refuser l'impression !
- Attention : si le professionnel n'a pas mis en place un système de E-ticket et que vous ne demandez pas l'impression du ticket, la seule trace de l'achat sera l'affichage en caisse du montant de la transaction !
- Si vous demandez ou acceptez une communication dématérialisée du ticket : pensez à exercer votre droit d'opposition à la réutilisation de vos données personnelles (souvent une case à cocher par l'agent qui recueille vos données telles que votre mail ou votre numéro de téléphone)



# ENVIRONNEMENT

## Le 5 juin 2023 : Journée mondiale de l'environnement



La Journée mondiale de l'environnement a été lancée par l'Organisation des Nations Unies en 1972 et est célébrée chaque année le 5 juin. Elle met en lumière les défis environnementaux urgents de notre époque. Cette journée internationale est devenue la plus grande plateforme mondiale de sensibilisation à l'environnement, avec des millions de personnes du monde entier qui s'engagent à protéger la planète.

Cette année l'accent a été mis sur les solutions à la pollution plastique dans le cadre de la campagne #CombattreLaPollutionPlastique. C'est en ce sens que l'Union vous propose une petite vidéo de sensibilisation sur les déchets plastiques.

Retrouvez la vidéo sur :

Notre site Internet : <https://www.unionctrca|pc.fr/actu-conso>

Notre page Youtube : <https://youtu.be/10J4ZA0DXuo>



## Bientôt le versement de l'allocation de rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) sera versée le mercredi 16 août 2023 en métropole et dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique, à plus de 5 millions d'enfants et 3 millions de familles. Elle sera versée le mardi 1er août 2023 dans les départements de Mayotte et de la Réunion.



### Montant

Soumise à condition de ressources, elle est modulée en fonction de l'âge de l'enfant : son montant s'élève à 398,09 € pour les enfants de 6 à 10 ans, à 420,05 € pour les enfants de 11 à 14 ans et à 434,61 € pour les adolescents de 15 à 18 ans. A Mayotte, le montant de l'ARS est de 400,09 euros pour les enfants inscrits en école primaire, 422,16 euros pour les collégiens et de 436,79 euros pour les lycéens. Le plafond de ressources est spécifique pour ce département. Montants après déduction de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), perçus par les familles.

Le plafond de ressources en-deçà duquel les familles ont droit à l'ARS varie en fonction du nombre d'enfants à charge au 31 juillet 2022.

### Démarches pour en bénéficier

- Les familles déjà allocataires qui remplissent les conditions et ont des enfants âgés de 6 à 15 ans n'ont aucune démarche à accomplir, l'ARS leur est versée automatiquement ;
- Les familles ayant des enfants âgés de 16 à 18 ans doivent fournir une déclaration sur l'honneur attestant que leur enfant est toujours scolarisé ou en apprentissage (pour la CAF dans la rubrique « Mon compte » du site [caf.fr](https://caf.fr) ou sur l'application « Caf-Mon compte », pour la MSA dans la rubrique « Mon espace privé » du site [msa.fr](https://msa.fr).);
- Les familles dont l'enfant atteint son sixième anniversaire après le 31 décembre 2023 et est admis en CP à la rentrée scolaire doivent adresser à leur CAF/MSA un certificat de scolarité pour bénéficier de l'ARS ;
- Les familles qui ne sont pas encore allocataires doivent en faire la demande auprès de leur CAF/MSA (Formulaire dédié à télécharger sur le site de la CAF ou de la MSA).



# EN BREF

## Les 2 derniers L'Instant Conso de nos associations

Les micropolluants : une pollution invisible de l'eau, avec l'Union des CTRCE/ALPC en Nouvelle Aquitaine et les Amis de la Terre  
Visionner [ici](#)



Agir contre l'illettrisme et l'illectronisme pour favoriser l'inclusion sociale avec l'AFL Pau Béarn  
Visionner [ici](#)



Bilan 2021/2022 des enquêtes de la DGCCRF dans le secteur des assurances : près d'un tiers des établissements contrôlés en anomalie  
Plus de détails [ici](#)



Le Conseil National de la Consommation a édité un guide pratique des allégations environnementales.

Destiné aux consommateurs, ce guide entend donner des clés de compréhension des différentes allégations utilisées. Conçu également comme un outil de référence pour les professionnels, il doit leur permettre de communiquer de façon précise, fiable et délivrer au consommateur des informations considérées comme pertinentes.

Plus de détails [ici](#)





UNION  
DES  
CTRCE  
ALPC  
EN NOUVELLE  
AQUITAINE



AFC  
LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES



AFOC



familles  
EN GIRONDE



## Lettre d'information éditée par

Union des CTRCE - ALPC en Nouvelle Aquitaine  
MDSVA, 153 rue David Johnston,  
33000 Bordeaux  
Courriel : [accueil-union-ctrce.alpc@orange.fr](mailto:accueil-union-ctrce.alpc@orange.fr)  
Téléphone : 07 87 97 09 43

## Directeur de rédaction et publication:

Alain COUDIN

## Rédactrices :

Nelly ASSAMOI

Joana CARNEIRO

Frédérique DESCAMP

Marion FLAMÉ